

Un autre monde est possible sans Davos

«Un autre monde est possible» clament les adversaires de la mondialisation, les «altermondialistes» pour reprendre un néologisme qui donne une touche plus positive à ce mouvement d'opposition. Non seulement il est possible, mais il est d'une urgence nécessaire. Qui peut se satisfaire de l'état du monde, de son cortège d'injustices, d'une croissance économique loin de profiter aux plus démunis et qui se fait aux dépens de l'environnement naturel?

La kermesse annuelle de Davos se révèle incapable de donner des réponses satisfaisantes aux problèmes auxquels est confrontée la planète. Le Forum comme lieu de rencontre entre dirigeants politiques et économiques, scientifiques et intellectuels peut se justifier par les contacts facilités qu'il offre. Mais lorsque ses organisateurs lui ont assigné une fonction plus ambitieuse, celle de réfléchir aux grands défis de l'heure et d'améliorer l'état du monde, le Forum n'a fait que saisir au vol les thèmes à la mode: libéralisation, nouvelle économie, société de l'information, lutte contre la pauvreté, confiance à construire. Il arrive toujours comme la grêle après la vendange. Et à lire les comptes rendus de ses travaux, on constate que la réflexion ne va guère plus loin que les lieux communs et les généralités. Reste la dimension médiatique du Forum, le lieu où il fait bon voir et être vu.

C'est d'ailleurs sur cette dimension médiatique que jouent les opposants. C'est à une image plus qu'à une organisation qu'ils s'attaquent et qu'ils veulent voir disparaître. Car qui peut sérieuse-

ment croire que le Forum est une sorte de gouvernement illégitime du monde, qu'il s'y prend, dans la discrétion, des décisions déterminant le sort de la planète? Paradoxalement, son importance, Davos la doit plus à ses opposants qu'à sa véritable signification. Son succès médiatique a fait du Forum un bouc émissaire pratique de la mondialisation. L'occasion aussi, pour ceux qui ne font pas grand cas de la liberté d'expression de leurs adversaires et qui peinent à se démarquer des casseurs dans leurs rangs, de dénoncer l'État policier et les atteintes à leur liberté d'expression.

Or l'état du monde dépend au premier chef des politiques des États, des gouvernements et des Parlements. Ce sont eux qui définissent les règles de redistribution des richesses, qui facilitent ou freinent les échanges commerciaux, imposent des normes environnementales et sociales ou les négligent. Et, dans les États démocratiques, c'est le corps électoral qu'il faut convaincre qu'un autre monde est possible. A condition notamment de réfréner notre boulimie énergétique, de renoncer à accaparer l'essentiel des matières premières, d'ouvrir nos marchés aux produits des pays pauvres. De façon à ce que chacun sur cette planète puisse assouvir ses besoins vitaux. La tâche est autrement ardue que de vitupérer contre le Forum économique mondial et les multinationales et de briser les vitrines au centre de Berne. JD

Paradoxalement, son importance, Davos la doit plus à ses opposants qu'à sa véritable signification.

Sommaire

Secret bancaire: Un répit très provisoire (p. 2)

Vaud: Le service des affaires extérieures en question (p. 3)

Formation supérieure: La Déclaration de Bologne (p. 4 et 5)

Courrier: Des loteries pour le bien commun (p. 6)

Cinéma: *Stimmhorn* et drame familial aux Journées de Soleure (p. 7)

Chronique: Thalasso bobo (p. 8)

Un répit très provisoire

Dans le dossier de l'imposition des avoirs des ressortissants de l'Union européenne, placés à l'étranger, les ministres européens des finances ont finalement trouvé une solution de compromis. L'échange automatique d'informations, prévu au départ, ne s'appliquera pas à l'Autriche, à la Belgique et au Luxembourg qui pourront prélever un impôt à la source. Cette solution transitoire devrait perdurer jusqu'à ce que la Suisse, et d'autres places financières, se rallient à l'échange automatique d'informations. Notre pays voit donc confirmée l'offre qu'elle avait faite à Bruxelles pour sauver le secret bancaire.

Dès lors pourquoi les banquiers privés menacent-ils de lancer un référendum contre le résultat des négociations bilatérales en cours ? S'ils appuient sans réserve la fermeté du Conseil fédéral sur le secret bancaire, ils craignent que le gouvernement ne soit finalement conduit à céder sur deux points inacceptables pour eux. La Suisse est prête à accepter l'échange d'informations, à la demande, dans les cas d'escroquerie fiscale et d'infractions comparables. C'est ce dernier motif, trop vague à leur goût, dont ils croient qu'il permettrait à l'Union d'obtenir des renseignements sur certaines formes d'évasion fiscale. Et ce n'est pas le récent accord entre la Suisse et les Etats-Unis qui va les rassurer (voir encadré). Par ailleurs Bruxelles exige une clause de

révision ouvrant de nouvelles négociations après sept ans en fonction de l'évolution internationale. Ici la crainte est de voir s'imposer les standards de l'OCDE qui incluent déjà

Des partenaires à qui l'ont ne peut rien refuser

A la demande des Etats-Unis, la Suisse vient de signer avec Washington un accord sur l'interprétation de la convention de double imposition de 1996. Elle prévoit l'échange de renseignements pour prévenir les fraudes et délits semblables. L'accord explicite ce qu'il faut entendre par «délits semblables» : dorénavant la Suisse fournira également une entraide administrative pour des faits qui ne sont pas pénalement punissables chez nous «mais qui présentent le même degré de gravité que l'escroquerie fiscale».

Le Département fédéral des finances souligne dans son communiqué que cet accord ne remet pas en question le principe de la double incrimination - l'entraide ne peut porter que sur des délits reconnus comme tels par le Code pénal suisse -. En réalité il s'agit d'une interprétation extensive qui contredit le principe de la double incrimination. ■

l'échange d'informations. Cette organisation internationale prendrait le relais de Bruxelles pour faire céder la Suisse.

Dans le chœur des lamentations, tous les banquiers ne jouent pas la même partition. En cas d'affaiblissement du secret bancaire, l'Association suisse des banquiers privés prévoit un recul de 20% de l'épargne étrangère. Ivan Picquet, président de la Fondation Genève Place Financière, prédit un exode presque complet. L'Association, tout comme Marcel Rohner, membre du directoire d'UBS, insistent sur les autres atouts helvétiques : qualité des services, niveau de formation, infrastructures. Mais tous tiennent fermement au maintien du secret bancaire, une «composante importante de la relation de confiance entre le client et sa banque», selon l'expression pudique de Marcel Rohner.

Foin de précautions de langage. Le secret bancaire couvre des agissements illégaux, à l'étranger comme en Suisse, même si cette dernière persiste à considérer l'évasion fiscale comme une infraction mineure. La protection de la sphère privée, invoquée pour sa défense, n'est qu'un fallacieux emprunt aux droits humains. Si la Suisse est en droit de défendre ses intérêts face à des concurrents pressés d'affaiblir sa place financière, elle ne pourra rester longtemps en marge de normes qui s'imposent à ces mêmes concurrents. *jd*

Santé

Des réseaux pour une recherche forte

Manger de la salade, ne pas boire, ne pas fumer, faire du vélo, mettre une capote, se faire vacciner. Les préceptes d'une médecine de prévention et de santé publique paraissent suffisamment limpides et fondés pour ne pas requérir de recherche fondamentale. En revanche, la lutte contre le cancer, le diabète, l'infarctus, l'Alzheimer et la malaria doivent s'appuyer sur une recherche fondamentale et clinique solide.

La recherche en «matière de

santé» est marginale en Suisse (et partout ailleurs). Selon la Société Suisse de Santé Publique (SSSP), qui édite les *Buts pour la santé en Suisse*, sur les 1143 milliards de francs mis à disposition de la recherche en biomédecine en 2000, moins de six millions, soit 5 % de la somme totale, ont été accordés à la recherche en médecine sociale et préventive.

Le premier handicap de la recherche en matière de santé tient à la nature fondamentalement interdisciplinaire de cette

recherche. Trop médicaux pour les sociologues, trop sociologiques pour les médecins, les projets et programmes en matière de prévention et santé publique sont désavantagés par le système d'expertise «par les pairs» en vigueur qui est essentiel à l'évaluation de la recherche. En effet ce système est surtout sensible à l'excellence spécialisée.

Par ailleurs, la recherche en santé préventive repose souvent sur un travail de longue haleine, une collecte systématique

de données à partir de cohortes. Le projet *Sapaldia* par exemple, qui veut mettre en relation l'état de santé et la qualité de l'air, s'appuie sur une enquête multicentrique qui devrait s'étendre sur quinze ans. La «cohorte SIDA», un grand ensemble de patients suivi rigoureusement, dure depuis dix ans. Or il n'y a simplement pas d'instruments de soutien à la recherche de cette durée. Dans le cas *Sapaldia* le financement initial s'est fait dans le cadre d'un programme national de

Le service des affaires extérieures en question

Il faut un outil de collaboration intercantonale. A défaut, les relations avec les autres cantons seront dépourvues de signification.

Le prochain départ de Jean-Pierre Hocké, qui après avoir exercé un mandat international, celui de haut commissaire pour les réfugiés, prit des responsabilités moins planétaires, celles des affaires extérieures du Canton de Vaud, est l'occasion d'une remise en cause de ce service, considéré comme une coquille vide. Yelmarc Roulet dans *Le Temps* (25.1.03) s'en est fait l'écho. L'affaire est d'importance.

Même si la loi fédérale associe les cantons aux négociations internationales quand un traité risque de toucher à leurs compétences propres, les affaires extérieures concernent avant tout la collaboration régionale et cantonale. Or cette collaboration est faite de deux exercices. Les rencontres amicales et de mise en commun d'une préoccupation partagée (le Conseil du Léman, celui des Alpes occidentales, les pouvoirs régionaux européens, l'arc jurassien, la Suisse occidentale, le Mittelland, etc.) Une multiplication de cénacles, utile pour les contacts personnels et les incitations à bien faire, mais aussi incroyablement dévoreuse de temps. D'autre part, quelques objets concrets, qu'il s'agisse

de route, de sécurité publique, d'hôpital, d'école sont traités directement par les services qui exercent leurs compétences, et qui veillent jalousement à les exercer seuls. Entre la grande dispersion des institutions régionales et les prés carrés administratifs, le service des affaires extérieures peine à délimiter son territoire.

Le concordat de concordat

La collaboration intercantonale est pourtant, plus que jamais à l'ordre du jour. Le paradoxe, c'est qu'elle risque d'être imposée par le pouvoir central qui s'appête à s'en donner les moyens constitutionnels dans le cadre de la péréquation financière.

Ce qui fait défaut aux cantons, c'est un outil de collaboration, un concordat de concordat. *DP* en avait présenté la problématique dans un numéro spécial (*DP* n°1386, 14 mai 1999). Quelques rappels.

La première tâche est de tenir à jour la liste (*Le livre blanc*, selon la terminologie empruntée à l'Europe) des collaborations souhaitées. Mais pour que la collaboration soit vivante, la tenue du livre blanc devrait

être ouverte. Les députés, les communes, les associations devraient pouvoir présenter leurs vœux d'inscription. Les Conseils d'Etat concernés ont à fixer le calendrier des négociations. Ils fixent aussi les outils à disposition pour la réalisation d'une tâche commune: institutions ad hoc, délégation de compétence à l'un ou l'autre partenaire. Ils énumèrent les moyens de déblocage en cas d'inaboutissement des négociations (arbitrage, intervention des présidents, etc...) Enfin les procédures de contrôle et de ratification sont des pièces importantes de ce dispositif.

Faute d'un outil de collaboration intercantonale, le service des relations extérieures restera une belle enseigne. La mise en place des dispositions de la nouvelle Constitution, qui prévoient la nomination d'un président du Conseil d'Etat, sera l'occasion d'une réflexion. Le service des affaires extérieures fait partie, à l'évidence, du département présidentiel. Mais le président voudra-t-il disposer d'un service qui gère les cartons d'invitation ou souhaitera-t-il un outil neuf de collaboration intercantonale? *ag*

recherche (durée maximale cinq ans); depuis les responsables en sont réduits à l'improvisation créative. La «cohorte SIDA» a pu être financée car ce programme était à l'origine autonome, voulu par le Parlement et géré par l'Office fédéral de la santé publique. Il est vrai que le Message d'encouragement à la formation, recherche et technologie du Conseil fédéral pour les années 2004-2007, prévoit enfin des ressources allouées au Fonds National de la recherche pour financer des études de cohortes de longue durée.

Une recherche en matière de santé doit enfin reposer sur un

système de monitoring vigoureux. «Tous les cantons n'accordent pas la même importance à ces données», dit pudiquement le rapport précité de la SSSP. L'observatoire suisse de la santé, mis sur pied patiemment par le Projet de Politique Nationale Suisse de la Santé est ainsi limité pour l'instant au monitoring partiel de quelques domaines choisis. A cela s'ajoute sans doute une dotation insuffisante de l'Office fédéral de la statistique, gardien de la qualité des données.

La prévention postule que l'état de santé d'une population est davantage influencé par les

politiques publiques et l'économie que par les politiques sanitaires. C'est vrai. Mais ceci peut mener au rejet de projets de recherche car ils sont perçus comme appartenant au champ incertain de la politique, et non au cadre rationnel de la science. Un certain angélisme conforte encore les sceptiques; ainsi dans le but n° 13 du rapport de la SSSP, il est dit que «dans les écoles, les effectifs des classes sont limités à 20 enfants afin de permettre une meilleure réalisation des objectifs du programme *écoles-santé*»

Une recherche forte est pourtant nécessaire. Le Conseil fédé-

ral vient d'autoriser un programme national de recherche (doté de quinze millions de francs) pour la prévention des maladies musculo-squelettiques (et du traitement de la douleur chronique). De même la Conférence Universitaire Suisse a lancé deux projets de coopération entre Instituts universitaires; un en Economie de la Santé, l'autre en Santé Préventive, dotés de trois millions de francs chacun. Ces réseaux naissants doivent maintenant faire leurs preuves. *ge*

www.sssp.ch; www.obsan.ch

La Déclaration de Bologne est un puissant

Signée par 31 pays européens dont la Suisse, la Déclaration de Bologne du 19 juin 1999 entend susciter un Espace européen de la formation supérieure.

Quelle légitimité démocratique?

La Déclaration de Bologne proclame des intentions. Elle cherche à donner une impulsion pour rénover le paysage de la formation supérieure en Europe. La voie choisie est celle de l'adhésion volontaire et de la persuasion, sans utilisation d'instruments juridiques contraignants pour les États signataires, dont la Suisse. Mais dans les faits, Bologne a d'ores et déjà déclenché des modifications importantes. Ne pas y participer nous aurait séparé du reste du continent.

Simple déclaration d'intention,

ce texte n'a pas été soumis à la ratification des parlements nationaux, en dépit de sa portée matérielle considérable. Pour les pays membres de l'UE, ce défaut de démocratie reste supportable : primo, Bologne s'inscrit assez parfaitement dans la ligne des efforts suivis par les institutions de l'UE, y compris le Parlement Européen. Secundo, la signature de la Déclaration relève clairement d'un ministère national de l'éducation supérieure, responsable politique du domaine. Tertio, certains pays ont procédé à des adaptations de la lé-

gislation nationale, ce qui exige un débat parlementaire.

Un pouvoir technocratique

En raison de la structure fédéraliste stricte et l'*Alleingang*, aucune de ces trois conditions n'est réunie en Suisse. La situation y est même aggravée par le fait que la mise en œuvre échappe aux autorités cantonales, théoriquement compétentes : en s'appuyant sur la Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, les cantons universitaires et la Confédération ont instauré la

Conférence universitaire suisse (CUS). Composée des responsables de départements des cantons universitaires et du Secrétaire d'Etat à la Science et à la recherche, cet organe hybride va adopter seul des directives contraignantes pour la mise en œuvre de Bologne. Ces directives, actuellement en consultation, ont la portée matérielle d'une loi fédérale. Pour la seconder dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne, la CUS a chargé un autre organe hybride, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Cette dernière est notamment chargée d'organiser un processus de suivi participatif, mais dont les associations estudiantines sont longtemps restées exclues... Autant dire qu'à l'exception de l'autorisation initiale de signature décidée par le Conseil fédéral, Bologne à la sauce helvétique échappe complètement au contrôle démocratique.

Des carences institutionnelles

Ce constat est inquiétant, non pas pour la formation supérieure, pour laquelle Bologne représente une chance, mais pour les institutions du pays. A focaliser toutes ses énergies sur l'ossification des structures et des prérogatives cantonales, à cultiver un *Alleingang* européen, la Suisse se perd dans des bricolages technocratiques. L'architecture discutée de la CUS préfigure les montages qui se pratiqueront dans les secteurs soumis à la force des faits. Sous peine d'anesthésie démocratique et de paralysie décisionnelle, il faut d'urgence empoigner notre problème institutionnel. ■

Des objectifs pédagogiques

La Déclaration de Bologne propose d'échelonner les études supérieures en deux cursus successifs: le premier aboutit au bachelier et le second au master. Sur le plan pédagogique, cette articulation doit faciliter les changements d'institutions et de filières en cours d'études: le master ne devrait pas nécessairement être accompli dans l'institution où l'on a obtenu le bachelier. Ce dernier remplit une fonction charnière et valide l'achèvement de la formation scientifique de base dans une discipline donnée. Une certaine réorientation serait possible de l'un à l'autre. A certaines conditions, les titulaires d'un bachelier non universitaire (p. ex. technique ou pédagogique) pourraient se raccorder sur un master universitaire. L'échelonnement doit également contribuer à casser l'effet de tunnel: l'étudiant ne serait pas obligé d'étudier cinq ou six ans pour bénéficier d'un titre, sans échéance intermédiaire. Muni de son bachelier, l'étudiant qui le souhaite peut acquérir une première expérience sur le marché du travail avant de poursuivre ultérieurement ses études.

Des objectifs économiques et politiques

L'articulation bachelor-master vise explicitement la création d'un marché européen du travail dans lequel les titres sont clairement définis et comparables. Dans cette perspective, il est prévu d'introduire un document qui complèterait chaque diplôme en spécifiant de manière plus précise ce qu'il recouvre. A l'instigation de l'Espagne, soucieuse de réduire le chômage des jeunes diplômés, la Déclaration prévoit que le bachelor corresponde à un « niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail ». Ce volet est à juste titre critiqué, car il pourrait aboutir à des études trop axées sur la pratique au détriment des bases théoriques et de l'esprit critique. Reste qu'il serait malvenu d'idéaliser les qualités théoriques et critiques des études massifiées selon l'organisation actuelle.

La généralisation du système des crédits

Pour permettre les comparaisons et faciliter la mobilité, Bologne prévoit que l'ensemble des filières de formation adopte le système des crédits: il s'agit d'unités capitalisables et transférables de formation. Chaque cours ou séminaire correspond à un certain nombre de crédits et l'accomplissement d'une année d'études nécessite l'accumulation d'un nombre donné de ces crédits. Dans les faits, on assiste à la généralisation de l'European credit transfer system (ECTS) un standard initialement créé par l'Union européenne pour la reconnaissance des enseignements hors de son université d'attache. ■

catalyseur dans la marmite universitaire suisse

Pour l'entier du tertiaire (universitaire et HES), elle vise à renforcer la mobilité des participants, la compatibilité des systèmes et la qualité de la formation.

Les enjeux de la mise en œuvre

En faisant irruption dans un système universitaire figé, la Déclaration de Bologne se révèle un levier de changement bienvenu. Toutefois, ses effets seront positifs ou négatifs selon l'usage qui en sera fait.

Le système d'études échelonnées est conçu pour des études rapides : l'obtention du *master* devrait se faire en cinq ans, alors que l'obtention de la licence dure actuellement six ans en moyenne en Suisse. Dans la pratique, la tendance à surcharger les programmes d'études pourrait cependant aboutir au contraire à un allongement.

Or c'est plutôt un raccourcissement des études qu'il faut viser (particulièrement longues outre-Sarine). On rappellera ici que leur longueur peut devenir un obstacle considé-

rable pour les étudiants de condition modeste, car ce sont autant d'années d'études à financer. Des préoccupations économiques et financières plaident dans ce sens. L'introduction du nouveau système exige donc une refonte en profondeur des cursus. Il faudra accepter le fait qu'il n'est désormais plus possible de mémoriser l'ensemble des fondements d'une discipline.

Des études plus actives

La mise en œuvre de Bologne constitue une occasion unique d'ajuster l'enseignement universitaire à la massification qu'il a vécu au cours des 40 dernières années. En particu-

lier, est-il encore judicieux de miser beaucoup sur des cours *ex cathedra* devant des auditoires de plus de 300 étudiants ?

Sur 100 étudiants qui entament des études universitaires, seuls 55 les achèvent.

La mise en œuvre de Bologne pourrait être l'occasion de déplacer le centre de gravité de l'enseignement vers les activités plus participatives de type séminaires, forums, exercices de laboratoire et «tutorials», dont la caractéristique commune est de stimuler le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des étudiants. En contrepartie, et pour rester dans un cadre financier réaliste, le temps de présence exigé des étudiants serait réduit. Pour remplacer une partie de l'enseignement frontal, ces derniers seraient appe-

lés à travailler de manière plus autonome, en s'appuyant à la fois sur les manuels propédeutiques et sur les nouvelles technologies de l'information.

Garantir l'accès au *master*

Si l'accès au *master* fait l'objet d'une sélection, les universités seront tentées de se débarrasser de nombre d'étudiants après l'obtention du *bachelor*. Cela aboutirait à une réduction inacceptable de la qualité et de la solidité des formations offertes. Il est donc décisif que chaque titulaire puisse étudier jusqu'au *master*, ce dernier correspondant à la licence actuelle. Dans cette perspective, on pourrait déroger à la Déclaration de Bologne, en renonçant à imposer aux bachelors universitaires la compatibilité avec le marché du travail. ■

Egalités des chances

Une mise en œuvre qui accroîtrait la durée et la charge de travail rendrait l'existence impossible à ceux qui doivent gagner eux-mêmes tout ou une partie de leurs revenus. Or, aujourd'hui, 78% des étudiants exercent une activité lucrative en marge de leurs études. Ce chiffre impressionnant est largement imputable à la faiblesse des bourses d'études en Suisse : leur niveau stagne au quart de la moyenne européenne ! La refonte des cursus est donc indispensable pour éviter une sélection sociale accrue.

Inversement, il faut éviter d'idéaliser la situation actuelle : sur cent étudiants qui entament des études universitaires, seuls cinquante-cin-

quante-cinquantistes achèvent avec un titre. Ce phénomène quasiment darwinien a plusieurs causes : faible encadrement, difficultés socio-économiques, démotivation. Étonnamment, l'échec formel aux examens ne représente qu'une part infinitésimale des abandons. Une mise en œuvre intelligente de Bologne pourrait apporter une amélioration considérable sur l'adéquation de l'encadrement. Elle permettrait à ceux qui abandonnent avant la licence de posséder au moins un *bachelor* reconnu.

Tôt ou tard, et indépendamment de Bologne, la question de l'amélioration de l'offre de bourses d'études en Suisse devra être abordée. Le besoin de personnel très qualifié ne cesse de

croître et l'on investit des sommes importantes dans l'offre de formation sans s'assurer que les jeunes puissent les suivre dans des conditions décentes. Cette incohérence cause la perte de talents. Elle est injustifiable sur le plan de l'équité et de l'efficacité. Il serait judicieux que la Confédération reprenne complètement à son compte le soutien aux étudiants pour le secteur tertiaire. De surcroît, cela permettrait de garantir une vraie mobilité intercantonale et résoudrait les problèmes d'égalité de traitement entre étudiants de différents cantons. ■

Dossier réalisé par *in*

Des loteries pour le bien commun

La consultation ouverte à propos d'une nouvelle loi fédérale sur les loteries et les paris (voir DP n°1544 du 17 janvier 2003) incite à aborder, à ce sujet, des questions essentielles. Les Romands adhéreront sans difficultés aux postulats favorables au jeu responsable, à la prévention du jeu pathologique, à la claire distinction des responsabilités entre autorisants, surveillants, exploitants et instances chargées de répartir les bénéfices.

Il reste que, fondamentalement, les loteries sont des collectes de fonds. Pour de bonnes causes! Dans tous les Etats démocratiques, leurs exploitations ne sont pas régies par les règles du commerce ordinaire; elles sont soumises à celles de l'ordre public. Et l'intégralité de leurs bénéfices sont destinés à l'utilité publique.

En Suisse romande, plus de 4000 institutions actives dans les domaines culturel, social, environnemental, sportif reçoivent quelque 150 millions de francs annuellement. Sans cette aide, l'existence de la plupart d'entre elles serait compromise. La Loterie Romande est donc investie d'une mission de première importance et, partant, d'une responsabilité qui l'oblige, par souci du bien commun, à préserver son avenir.

Le projet de loi prévoit un bouleversement radical de la structure des loteries en Suisse: six à huit sociétés anonymes obtiendraient des concessions pour l'exploitation de loteries, de

paris et de «bookmaking». Ce modèle signifierait la fin des grandes loteries actuelles de pure utilité publique, contrôlées par les cantons. Or, ces derniers constituent l'autorité de proximité idoine pour autoriser, surveiller et, parfois, modérer cette activité sensible. Ils exercent cette compétence depuis plus d'un siècle, sans problème significatif et pour le plus grand avantage d'un très large tissu associatif et bénévole.

En niant ou en asservissant les compétences des cantons, le schéma retenu représente, en outre, une grave menace pour le fédéralisme helvétique, car il ouvre la voie à l'élimination de toute société de loterie en Suisse romande.

Le projet soumis à consultation est tout aussi aberrant au plan économique. Actuellement, la configuration des grandes loteries suisses est idéale: Swisslos pour les 19 cantons suisses alémaniques et le Tessin, la Loterie Romande pour les 6 cantons romands et le Sport-Toto pour les paris sportifs sur l'ensemble du territoire helvétique. Ces trois sociétés bénéficient d'une longue expérience et leur collaboration est calquée, comme au Canada, sur les conditions particulières du fédéralisme et du multilinguisme.

Les experts de la Confédération souhaitent ouvrir et stimuler le «marché» suisse du jeu. Or, les trois sociétés actuelles rayonnent sur une population de 7 millions d'habitants, alors que les pays voisins disposent de loteries d'Etat puissantes dont les bassins de population sont

sans commune mesure avec le nôtre, ce qui leur permet d'organiser des jeux particulièrement attractifs. Dès 2004, de grands jeux européens au totalisateur, basés sur une population de quelque 200 millions de personnes, seront proposés. A cette aune, les loteries suisses feront bientôt figure de tombolas de village...

Les sociétés anonymes qui décrocheront les concessions seront donc, selon toute probabilité, des multinationales, le «marché» suisse du jeu n'étant pas suffisamment rentable pour les multiples organisations que les experts souhaitent, par ailleurs, sérieusement brider. Ces sociétés se comporteront comme des entreprises chargées de générer les plus grands profits possibles. Après s'être acquittées de la taxe due, leurs motivations ne seront assurément pas d'utilité publique! Quant aux institutions dépendantes de l'aide des loteries, elles risquent bien de faire les frais de cette opération idéologique.

La loi actuelle sur les loteries et les paris permet un fonctionnement efficace et maîtrisé du jeu dans notre pays. Rien, à part l'agitation entretenue par certains lobbies, ne justifie de saborder un système de bienfaisance qui a largement fait ses preuves, pour le remplacer par un concept des plus hasardeux.

Jean-Pierre Beuret
Président de la Loterie Romande

Note de lecture

Pierre Schmid, secrétaire FTMH

Le «Collège du Travail» vient de publier un nouveau document fort utile pour découvrir le monde ouvrier genevois de la deuxième moitié du XXe siècle. Né en 1941, Pierre Schmid, fut apprenti puis ouvrier à la SIP. Devenu animateur local puis national de la FOMH-FTMH il a narré sa vie à Fabienne Blanc-Kühn. On revit une époque où les militants du Parti du travail faisaient la pluie et le beau temps dans les usines. Pierre Schmid, esprit indépendant, milite mais refuse de se fondre

dans le moule communiste. Quand il adhère au Parti socialiste, il fait la distinction entre les activités syndicales et politiques. Il est, par ailleurs, un des rares ouvriers membre du PS. Quelques chapitres significatifs: Le conflit avec le Parti du travail, Pas facile d'être syndicaliste à la SIP, Face au gauchisme des années 70, Syndicaliste et député, Secrétaire central à la FTMH, assez seul.

Trois sujets méritent une lecture attentive: le *Manifeste 77*, son expérience de jeune ouvrier du PS et

tout ce qui marque la différence entre l'action syndicale dans la vie genevoise et au niveau national.

Le *Manifeste 77* a provoqué bien des querelles. Pierre Schmid a failli le signer. Il a renoncé en découvrant les thèses du manifeste, qui est un document de rupture. Puis, jeune ouvrier du Parti socialiste, Pierre Schmid nous fait rencontrer des connaissances: les frères Bossy, Dan Gallin, «le gardien de la ligne politique», Christian Grobet, Bernard Bertossa, Ruth Dreifuss et des autres dont André Donneur, ensei-

gnant au Québec. Enfin, pour un lecteur qui a bien connu plusieurs dirigeants de la centrale de la FTMH, à Berne, les remarques d'un ancien ouvrier genevois, devenu secrétaire central, nous font réfléchir. *cfp*

Pierre Schmid, *Souvenirs d'un syndicaliste FTMH*, Collège du travail, Genève, 2002.

Articles sur Pierre et Solange Schmid in Michel Baettig: *Ceux qui font Genève*, Ed. Favre SA et Sonor 1988

Stimmhorn et drame familial aux Journées de Soleure

La fête du cinéma suisse a célébré des auteurs romands. Deux cinéastes lausannois ont livré leurs films récents à la gloire d'une diversité très helvétique.

La grande rencontre annuelle du cinéma suisse s'est tenue du 20 au 26 janvier dans l'accueillante bourgade alémanique. Parmi les 141 films programmés, deux documentaires, *Inland* et *Remue-ménage*, signés par les réalisateurs indépendants lausannois Pierre-Yves Borgeaud et Fernand Melgar, livrent une vision très singulière de la Suisse rurale.

Cor à corps

Inland est décrit par P.-Y. Borgeaud comme «une composition sonore et visuelle». Film sans parole mais riche de sa musicalité, il présente les prodigieux artistes bâlois que sont Balthazar Streiff (cors des Alpes, tuba) et Christian Zehnder (chant, accordéon) qui composent le duo *Stimmhorn*. Le premier est un souffleur infatigable, une sorte de spéléologue des vents abyssaux. Le second est un acrobate de l'émotion vocale, jubilatoire ou douloureuse ; le film nous en restitue, à travers de très beaux documents radiologiques et endoscopiques, de la fosse nasale jusqu'aux poumons, toute la vibrante anatomie. L'ensemble est redoutablement harmonieux. La composition visuelle de P.-Y. Borgeaud confère au duo une dimension spirituelle déroutante,

en saisissant leurs exploits sonores en des lieux d'une monumentalité pathétique : pont d'autoroute, usine, canal en montagne ou caverne. Pour ensuite replonger dans les voies respiratoires d'un organisme déformé par l'intensité lyrique, comme si le cinéaste voulait réaliser la rencontre (pas si improbable) entre Ferdinand Hodler et Francis Bacon.

Blues broyard

Fernand Melgar qualifie son travail de «cinéma direct». Aucune mise en scène, assure-t-il auprès des spectateurs qui le soupçonneraient de fiction, subjugués par les petits miracles de spontanéité foisonnant dans ce remue-ménage. Le doute viendrait, précise-t-il, d'un montage rigoureux qui suit des règles narratives strictes. Le résultat est poignant, à l'image de la destinée des personnages bien réels que ce documentaire évoque. Pascal, démolisseur de voitures à Moudon, mène deux vies : celle, pas très glorieuse malgré de louables efforts, d'un travesti (façon jumeau inavouable de Patrick Juvet) et celle, courageuse, de père de famille. La population moudonnoise semble considérer à une très large majorité que ces deux existences sont pour le moins incompatibles. La lutte de tous

les instants dans laquelle sont engagés Pascal et son épouse pour se faire accepter dans le village se révèle héroïque. Le mérite du cinéaste est de la documenter avec une extrême discrétion de caméra et une pudeur intelligente face au désastre psychologique qui a secoué la jeunesse de Pascal. Ce sont d'ailleurs les propres enfants de celui-ci qui, avec un humour stupéfiant, décrivent le mieux la situation difficile de leur père «papa c'est un peu Musclor avec une voix de femme».

Paradis, enfer et purgatoire

Inland et *Remue-ménage* ont déjà été présentés l'année passée au festival de Nyon, au cours d'une même programmation. Rien ne lie en apparence leurs thématiques ; à première vue, elles semblent même diamétralement opposées. Pourtant, ces deux films me paraissent contribuer avec une égale intensité à brouiller toute tentative de cerner un phénomène helvétique, dans ses dimensions culturelles ou sociales, au risque d'être rattrapé par son folklore. L'un élève jusqu'au sacré un art traditionnellement montagnard en dépitant ses composantes organiques et en projetant celles-ci dans de grandioses et oppressants paysages. (P.-Y. Borgeaud dit lui-même avoir voulu établir un dialogue entre micro- et macrocosme). L'autre désacralise le bonheur familial à la campagne en désignant les limites

étroites dans lesquelles le regard d'une communauté voudrait le confiner. (Toutefois, F. Melgar se garde bien de basculer dans des positions morales). Ironie du sort, son documentaire a été projeté dans une salle quelque peu vétuste que les habitués des journées cinématographiques surnomment «le purgatoire».

A mi-chemin entre les cimes orgueilleuses et la plaine désolée, Soleure offre un reflet troublant de la diversité que le cinéma suisse revendique à travers sa production actuelle. Devant ma tasse de café à l'hôtel Kreuz, je me dis qu'on n'est pas encore au bout de nos peines. Heureusement.

Christian Pellet

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Roger Nordmann (rn)
Christian Pellet
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Thalasso bobo

Par Anne Rivier

Elle en avait fait une, une fois. Elle avait résisté trois jours et mis un mois à s'en relever. Elle avait juré qu'on ne l'y reprendrait plus. D'ailleurs, dorénavant, elle ne bougerait pas de chez elle en hiver. Et puis ces thalassos, c'est toujours au diable, ça coûte le lard du chat, ça vous bousille le moral et le peu de santé qui vous reste.

Ses arguments n'ont pas tenu la route longtemps. La pression du groupe est irrésistible quand le groupe est amical. Or plus elle vieillit, plus les amis sont indispensables à son équilibre. Elle a donc cédé, avertissant son monde qu'elle ne s'abandonnerait à aucune tripotation, aussi thérapeutique fût-elle. Elle se promènerait, elle ferait trempette, elle organiserait les tournois de scrabble, c'est tout.

L'hôtel l'admit sans enthousiasme dans la catégorie d'accompagnante, titre qui lui promettait une facture plus salée que celle de Jules, élevé lui à la dignité de Curiste. Novice dans la branche, le pauvre chou n'imaginait dans quel bouillon d'algues il allait mijoter.

La veille du départ ce fut le psychodrame usuel. Les voyages forment la jeunesse, pas les couples. Rares sont ceux qui résistent à la corvée des bagages. Paquetage commun ou chacun son barda ? A l'énumération des choses à ne pas oublier, l'escarmouche prit de l'ampleur, enclenchant la mécanique bien connue : Jules provoque et Juliette démarre au quart de tour

- Ton vieux slip de bain noir... Quoi, «Vintage» ? Tu plaisantes. Va t'en acheter un neuf, par pitié. Et pour le Réveillon, tu t'habilles comment ?

- Mon costume gris ? N'y compte pas, avait-il grommelé du fond de son tiroir, s'efforçant rageusement d'apparier ses chaussettes. Là-bas, St-Sylvestre ou pas, Le Curiste dînera d'un simple yaourt, en peignoir et mules réglementaires.

Finalement élue, bourrée jusqu'à la gueule, la grosse valise bleue avait rendu l'âme à la quatrième tentative de fermeture par fessier assisté. Ils s'étaient alors précipités en ville, avaient quadrillé les magasins d'après Noël pour dégotter sa remplaçante. L'enfilage en parallèle de quelques maillots de bain sous la lumière blafarde des cabines avait achevé de leur saper le moral.

Le lendemain, joyeuses retrouvailles du groupe à Genève. Dans le train pour Lyon, juste avant Bellegarde, annonce par haut-parleur d'une opération de police imminente. Prière aux voyageurs de ne pas quitter leur siège et d'excuser le dérangement. Dès l'arrêt en gare, déambulation, torsos bombés, d'une escouade de pandores dans les couloirs. Interpellation, capture et mise aux menottes en direct d'une bande de trois malfrats plus vrais que nature, sous les regards des passagers... Chic, la France est de retour.

A La Part-Dieu, bus navette pour l'aéroport. Enregistrement, embarquement. Jules se distingue, sonne et resonance sous le *security gate*. Soumis au détecteur de métaux le bouton de son pantalon finit par avouer.

Vol sans incident. A Biarritz, le thermomètre marque encore dix-huit degrés à dix-huit heures. Le fameux microclimat ! Notre hôtel est un banal complexe de béton rose posé sur son tapis de gazon. On entend le grondement de l'Atlantique, le vent charrie des odeurs de pinède dans les lueurs dorées du crépuscule.

Le hall d'entrée sent le chlore et le linge mouillé. Laisse ici toute espérance, toi qui pénètres en pays thalasso, me souffle Dante du haut de son paradis. Trop tard, j'y suis déjà. Une paire de zombies, peignoir informe et cheveu collé, palabre à la réception. Affalés sur les fauteuils du salon, leurs clones récupèrent de leur «forfait quatre soins» quotidien.

Au desk, l'accueil est chaleureux, l'accent hésite entre Cantona et Cyrano. On nous distribue nos clés magnétiques. Puis des fiches d'identification plastifiées (nos passeports pour l'au-delà), en nous enjoignant de les avoir sur soi en permanence. Elles résument ce que nous sommes devenus dès le seuil de l'établissement franchi. Des assistés, des pris en charge, des enfants obéissants.

Finis les soucis professionnels des uns, abolies les contingences ménagères, pédagogiques ou commerciales des autres. Ici l'homme n'est qu'un mouton baigneur. Il suit le mouvement, se conforme aux horaires, se livre pieds et poings liés aux massages et enveloppements, plie l'échine sous la douche à jet, se vautre dans les boues auto-chauffantes. Quand il ne s'adonne pas au stretching sous-marin, il pédale et rame frénétiquement dans la salle de Remise en Forme.

L'uniforme est de rigueur, il est blanc comme un suaire. Dessous, le corps nu révèle crûment ses excès. Dans la tête, l'esprit est en veilleuse. Son libre arbitre au vestiaire, la prédestination acceptée, ici l'Homme Moderne abdique enfin.

Réunion plénière du groupe au repas du soir. Le buffet est bon. Il serait meilleur s'il n'était agrémenté d'un chœur d'hommes en béret basque qui psalmodie sous leur nez. Des bébés violets hurlent leur révolte sur le ventre de leur Jeune Papa pendant que Jeune Maman, hébétée, se remémore le martyr enduré lors d'un interminable «palper-rouler de la zone bermuda». L'ambiance est morose. Du côté des curistes, surtout. Jules a rendez-vous à huit heures du matin pour la visite médicale obligatoire. Et la Doctoresse s'appelle Madame Lafosse. Dur, dur, les vacances.

A neuf heures, sa fidèle accompagnante s'étirera en baillant dans leur lit. Elle téléphonera au Room Service, commandera son petit déjeuner. bercée par le roulement de l'océan, elle le dégustera sur le balcon, le visage offert aux embruns, l'œil chaviré de soleil retrouvé.

Deux étages plus bas, épuisés et moulus, les curistes boiront leur première tisane détoxifiante sous les néons. ■